

## Conseil d'École de l'ESPE Languedoc-Roussillon

Vendredi 7 juillet 2017

### Compte-rendu

La séance est ouverte à 15h00 sous la présidence de Madame Marielle Cadopi, Présidente du Conseil d'école de l'ESPE\_LR.

#### Présents

---

Participaient à la réunion les membres suivants :

**Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.**

Monsieur Jean-Michel Ganteau représenté par Madame Louise Nyssen, Madame Isabelle Lefebvre-Tournier représentée par Madame Louise Nyssen,

**Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.**

Madame Louise Nyssen,

**Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.**

Madame Isabelle Aliaga, Monsieur Gérard Piquemal,

**Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.**

Monsieur Jean-Pierre Martin représenté par Madame Eglantine Trouslard, Madame Sophie Villecourt représentée par Monsieur Gerard Piquemal,

**Collège E : Représentants des autres personnels.**

Monsieur Christophe Durand représenté par Monsieur Jonathan André, Madame Nicole Muray,

**Collège F : Usagers.**

Monsieur Jonathan André, Madame Eglantine Trouslard,

**Personnalités désignées par le Recteur.**

Madame Marielle Cadopi, Monsieur Jérôme Chapuisat, Madame Elisabeth Auboïs représentée par Monsieur Marc Rosenzweig, Monsieur Marc Rosenzweig, Madame Maryse Quéré représentée par Monsieur Jérôme Chapuisat,

**Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'ESPE\_LR.**

Madame Florence Denjean-Daga, Madame Capucine Ruiz représentée par Madame Eglantine Trouslard,

**Personnalités désignées par les établissements partenaires.**

Monsieur Philippe Augé représenté par Monsieur Jean-Patrick Respaut, Monsieur Patrick Gilli représenté par Madame Marielle Cadopi, Monsieur Fabrice Lorente (présent en visioconférence), Monsieur Jean-Patrick Respaut, Monsieur Emmanuel Roux représenté par Madame Marielle Cadopi,

**La communauté d'universités et d'établissements.**

Monsieur Philippe Prost représenté par Monsieur Jérôme Chapuisat

**Invités présents à la séance.**

Monsieur Thierry Dordan, Madame Laure Echalié, Monsieur Eric Favard, Monsieur Gilles Halbout, Monsieur Christophe Iung, Monsieur Christian Lavergne, Monsieur Jean-Paul Udave.

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'ESPE-LR lors du conseil d'école et complété par des remarques des membres du conseil.

Madame Cadopi, présidente du Conseil d'école de l'ESPE\_LR demande un volontaire parmi les membres du Conseil pour être secrétaire de séance. Madame Nyssen est secrétaire de séance.

Madame Cadopi propose d'attendre que la connexion avec UPVD soit établie pour traiter du dossier d'accréditation.

Madame Cadopi présente les excuses de Madame le Recteur qui regrette de ne pouvoir être présente car ce dossier lui tient particulièrement à cœur. Beaucoup d'efforts ont été faits de part et d'autre ce qui permet d'espérer que nous pourrions présenter au CNESER un dossier solide. Il reste à trouver un consensus sur quelques problèmes d'inscription.

### 1- Approbation des Procès-Verbaux du Conseil d'École du 15 décembre 2016 et du 28 février 2017

#### • **Vote sur les procès-verbaux pour lesquels il n'y pas de remarques**

23 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 23

Les PV des Conseils d'École des 15 décembre 2016 et 28 février 2017 sont votés à l'unanimité.

### 2- Information concernant le mémoire d'entente relatif à l'accueil des étudiants taiwanais

Madame Echalié précise qu'il s'agit d'une convention par laquelle 3 étudiants de Taiwan seront accueillis dans des ESPE qui ont un parcours chinois, l'université fournit le logement et les repas au restaurant universitaire. En échange ils sont « lecteurs » dans les parcours de chinois.

On ne peut pas faire de contrat de travail parce qu'ils sont rémunérés par leur université d'où la formulation en terme de «missions».

Les étudiants feront les stages et suivront des UE.

Ils se verront attribuer les attestations de participation pour pouvoir valider des choses à leur retour à Taiwan.

Il faut modifier la convention en intégrant l'UPVM sinon les crédits devront transiter par l'ESPE et ça sera plus compliqué.

Il faut faire la convention d'application assez vite. Tout est à la charge de l'UPVM. C'est la raison pour laquelle à ce stage aucun vote du conseil de l'ESPE n'est requis. Néanmoins, le directeur de l'ESPE souhaitait qu'un point d'information soit à fait à ce sujet lors du conseil de l'ESPE.

### 3- Avis sur la convention CASDEN/ COMUE-LRU / Université de Montpellier

La convention avait été présentée il y a un an, mais les signataires ont changé car le Conseil d'administration UPVD n'a pas approuvé ladite convention..

#### • **Vote sur la convention CASDEN/ COMUE-LRU/ Université de Montpellier**

23 Votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 4, Pour : 19

La convention CASDEN/ COMUE-LRU/ Université de Montpellier est approuvée à la majorité des présents et représentés.

#### 4- Informations du directeur

Monsieur Iung indique que le 14 juin s'est tenu le concours académique « Mon Mémoire MEEF en 180 secondes » qui réunissait 10 candidats. Cette année, le concours était public, tous les étudiants de l'ESPE ainsi que les formateurs étaient conviés à ce concours. Le jury était constitué de représentants universitaires, de représentants du rectorat et des 3 partenaires : CASDEN, MAIF, MGEN. Le jury était présidé par Madame Cadopi. Les dix candidats auditionnés venaient de Mende, Perpignan et Montpellier et étaient inscrits dans les trois premières mentions du master MEEF. La qualité des prestations a été très grande. Madame Cadopi ajoute que les candidats étaient vraiment impliqués. La lauréate est Madame Clargé, professeur stagiaire agrégée, qui travaillait sur le bien-être des enseignants dans les établissements. Elle représentera l'ESPE-Languedoc-Roussillon au concours national « Mon Mémoire MEEF en 180 secondes ».

#### 5- Avis sur le dossier d'accréditation

Monsieur Lorente s'est connecté via visioconférence.

Monsieur Iung indique que le dossier passe au CNESER mercredi prochain 12 juillet 2017.

Monsieur Lorente salue l'action des différents acteurs et les synergies, et l'action de Monsieur Iung ; et ajoute que c'est l'homme de la situation pour les années passées et à venir. Monsieur Lorente salue aussi le travail de synergie des équipes pédagogiques et administratives.

Monsieur Lorente dit qu'un point mérite encore un accord. En 2013, avant la création de l'ESPE, il existait deux masters MEEF concurrents « Premier Degré » sur un même site. Avec la mise en place de l'ESPE, nous avons pu trouver des solutions : mutualisation des lieux, des équipes et des moyens. Il existe maintenant un parcours de master MEEF premier degré, un parcours de master MEEF premier degré bilingue et des parcours de master MEEF second degré. En 2013, il a été décidé que 60% des étudiants du Master MEEF premier degré s'inscriraient à l'UM2 et que toutes les autres inscriptions se feraient à l'UPVD. Entretemps on est passé à 1/3 des étudiants du premier degré inscrits à l'UPVD. Le président Lorente rappelle que l'équipe présidentielle de l'UPVD souhaite un statu quo sur cette répartition 1/3 - 2/3 des inscriptions pour les années qui viennent. Il souhaite qu'un retrait progressif de l'UPVD soit envisagé d'ici la fin du contrat et il est défavorable à la proposition de l'Université de Montpellier de transférer toutes les inscriptions de la mention « 1<sup>er</sup> degré » à l'UM dès l'an prochain.

Monsieur Respaut valide tout ce qui a été dit et va dans le sens des efforts qui ont été faits par tous les partenaires. Il ajoute que dans le précédent dossier, on avait proposé d'intégrer l'ESPE au sein de l'UM. M. Respaut indique que l'UM a compris que cette intégration n'était pas acceptée par les partenaires et qu'il fallait remettre cette demande à un peu plus tard, ce que l'UM a accepté afin d'obtenir un accord acceptable pour tout le monde. M. Respaut conclut en disant que tout le monde a fait des efforts. Il ajoute que sur le point relatif aux inscriptions en master MEEF 1<sup>er</sup> degré, l'UM défend avec fermeté la position selon laquelle toutes les inscriptions en master MEEF aient lieu à l'Université de Montpellier et ceci dès la rentrée 2018/19.

Madame Echalié salue tout le travail fait par l'ensemble des acteurs depuis la naissance de l'ESPE qui est un travail de très grande qualité. Madame Echalié salue en particulier le travail constant de Monsieur Iung.

Madame Echalié demande si on peut négocier une sortie entre 2018 et 2021.

Monsieur Halbout dit que c'est l'aboutissement d'un gros travail de convergence. Le constat actuel est que l'UPVD a commencé sa campagne de recrutement. La proposition de Monsieur Respaut de se donner du temps semble déjà un bon signe et une volonté d'être pragmatique. Monsieur Halbout propose d'inscrire les étudiants sur l'UM à partir de la rentrée 2019/20, cela permettra aux redoublants de pouvoir rester inscrits dans la même université.

Monsieur Respaut dit qu'il faut que soit indiqué de façon très claire qu'à partir de 2019 les inscriptions du premier degré se feront à la FDE/UM site de Perpignan.

Après avoir rappelé tous efforts consentis par le passé par l'UPVD, Monsieur Lorente se dit d'accord pour porter cette proposition auprès des conseils de l'UPVD : statut quo en 2017-2018, et inscription en 2019-2020. Monsieur Lorente dit qu'il sera le porte-parole de cette proposition auprès de différents conseils centraux mais ne pense pas qu'elle sera acceptée. De plus, cela se fera à la rentrée, les conseils se sont déjà réunis.

Monsieur Halbout indique qu'il portera cette proposition au CA de la COMUE-LRU. C'est également celle qui sera défendue au CNESER, en apportant les précisions qu'il faut attendre l'approbation par les CA qui ne se seront pas encore prononcés.

Monsieur Iung fait la proposition de formulation du dossier par une note de bas de page précisant ces modalités.

Monsieur Lorente précise qu'il faut également que l'UM s'engage par écrit à maintenir la formation premier degré sur le site de Perpignan, avec ses trois parcours, y compris immersif Catalan et à maintenir le tronc commun du second degré.

Monsieur Respaut répond qu'il n'y a pas de remise en question de tout cela.

Monsieur Lorente demande officiellement au directeur de l'ESPE de s'assurer du respect des proportions des étudiants inscrits sur le site de Perpignan.

#### • **Vote sur le dossier d'accréditation**

24 Votants :

Ne prend pas part au vote : 2, Contre : 0, Abstention : 1, Pour : 21

Le dossier d'accréditation est approuvé à la majorité des présents et représentés.

### 6- Questions diverses

Madame Denjean-Daga demande si on peut avoir une étude plus fine sur les raisons pour lesquelles les stagiaires ont eu des difficultés avec le stage.

Madame Trouslard demande s'il existe une étude qui permettrait de savoir si ce sont toujours les mêmes tuteurs qui mettent un avis défavorable au stage dans le premier degré.

Monsieur Udave répond que les personnes qui mettent les notes fonctionnent en duo, et sont renouvelées chaque année. Elles font honnêtement leur travail. Il est donc peu probable qu'un tel phénomène se produise. Un renouvellement est une chance pour approfondir des compétences et les cas de licenciement sont

rarissimes.

La séance se termine à 16h56

# Présentation du Conseil d'Ecole de l'ESPE-LR

07 juillet 2017

COMUE  
Languedoc  
Roussillon  
Universités



# 1-Approbation du Procès Verbal du 28/02/17 et du 15/12/16

COMUE  
Languedoc  
Roussillon  
Universités



## 2- Avis sur le dossier d'accréditation

**Point d'étape réalisé en mai 2017 au regard du dossier  
d'accréditation de juillet 2015**

**Avons-nous réalisé ce que nous avons projeté en 2015, voire  
mis comme axe prioritaire dès 2013?**

## Le nombre d'étudiants a augmenté de

**13% dans le 1<sup>er</sup> degré et de 33% dans le 2<sup>nd</sup> degré**

## tandis que le nombre de lauréats a augmenté de

**71% dans le 1<sup>er</sup> degré et de 37% dans le 2<sup>nd</sup> degré**

- Objectif atteint : augmenter le nombre de lauréats dans le 2<sup>nd</sup> degré au niveau national
- Le Master MEEF 1<sup>er</sup> degré
  - exporte un nombre important de lauréats de concours dans d'autres académies (environ 200 étudiants)
  - et pourvoit 80% des postes ouverts dans notre académie.

- Généralisation des UE de pré-professionnalisation dans les licences pouvant conduire aux masters MEEF :

près de 2400 inscriptions  
en UE  
de pré-professionnalisation

en S3, S4, S5 et S6  
de licence

- Existence de deux licences préparant spécifiquement au métier d'enseignant :
  - Licence Sciences et Technologies de la FDS
  - Parcours « Education et Motricité » de la licence STAPS de l'UFR STAPS

- Selon l'enquête réalisée auprès des étudiants,

ces parcours aident les étudiants dans leur choix de poursuite d'étude en master MEEF mais également pendant leur master.

- Objectifs

- Faire en sorte qu'en janvier prochain, pour les différents salons, nous ayons tous les éléments de tous les parcours afin de pouvoir communiquer aisément dans les salons de lycéens ou d'étudiants
- Renforcer, le cas échéant, la continuum entre la formation en licence et la formation en master MEEF.

- Formation pensée au niveau académique,
  - création des parcours prévus dans les dossiers d'accréditation,
  - les nouveaux parcours respectent les mêmes équilibres,
  - réussite de leur mise en place
  
- Cadrage académique stabilisé pour
  - les parcours adaptés,
  - les mémoires de masters MEEF,
  - les TSR « Ecrits Réflexifs » et TSR « collaboratifs »,
  - les documents d'accompagnement des fonctionnaires stagiaires
  
- Enquête réalisée auprès des étudiants de master, analyse de l'enquête, première évolutions réalisées

➤ Réussite de 1<sup>er</sup> ordre de (en 2016)

42% aux concours  
(en tenant compte des M2 non lauréats)

58% en M1

➤ Titularisation de 1<sup>er</sup> ordre de (chiffres 2016)

95% en PE et 2<sup>nd</sup> degré hors PLP

82% pour les PLP

- Travail en équipe plurielle se développant dans tous les parcours, mise en place du tutorat mixte
  
- DASC : Meilleure connaissance dans le 2<sup>nd</sup> degré et compréhension dans le 1<sup>er</sup> degré, aide 70% des bénéficiaires à être titularisé
  
- Pistes de travail : renforcer la cohérence pédagogique de la formation entre les différences facettes de la formation : disciplinaire, didactique de la discipline, recherche et tronc commun

- Mise en place d' une commission recherche en septembre 2016
- Organisation d' un séminaire au niveau de l' académie (02/12/16)
- Lancement d' un appel à projets (11/16) et sélection des projets (01/16)
- Organisation de deux journées d' étude avec l' ESPE de Toulouse à Narbonne (01 et 02 juin 2017) : grande réussite montrant l' intérêt de développer une collaboration entre les deux ESPE.
- Discussions avec l' ESPE de Toulouse en vue d' une réponse commune à un éventuel appel à projet de type Institut Carnot d' Education
- Objectifs
  - Participer au développement de collaborations inter-équipes
  - Participer à une meilleure visibilité de la recherche dans le domaine de la formation et l' éducation

- Tous les textes de cadrage concernant la formation ont été réalisés et sont stabilisés.
- Charte des MCC
- Le cadre de fonctionnement des formations et des équipes pédagogiques de l'ESPE a été adopté
- Des enquêtes auprès des étudiants de M2 et DU ont été réalisées en 2016 et 2017, une enquête des T1 sera lancée en septembre prochain
- Objectifs :
  - Diffuser tous ces documents de cadrage
  - Compléter ces enquêtes en réalisant une enquête auprès des tuteurs et formateurs

- Éléments de communication largement diffusés : livret de formation, dossier d'accompagnement des stagiaires
- Participation à toutes les JPO des universités et aux salons des métiers de l'enseignement dans les universités
- Développement d'un site web visant à apporter toutes les informations aux futurs étudiants, étudiants et formateurs

## Préambule :

Les quatre universités de l'Académie de Montpellier et le Rectorat de Montpellier mettent en commun leurs compétences dans le projet porté par l'ESPE-LR, composante de la COMUE, accréditée pour les quatre mentions de master MEEF à l'échelle de l'Académie. La présente convention est établie pour la durée de l'accréditation à compter de septembre 2017. L'article L-721-2 du Code de l'éducation décrit l'ensemble des éléments relevant des missions de l'ESPE. Ces missions relatives à la formation initiale et continue, au soutien à la recherche, à la communication, au partenariat et la mise en place d'une démarche qualité sont précisées dans les statuts de l'ESPE-LR ainsi que dans le dossier d'accréditation.

Cette présente convention décrit la mise en œuvre des différents parcours des quatre mentions de master MEEF, les moyens apportés au fonctionnement des masters MEEF ainsi que les moyens spécifiques apportés à l'ESPE-LR pour remplir ses missions. Elle fixe également les principes sur lesquels seront basés les reversements financiers entre les partenaires.

Des conventions d'application annuelles seront conclues entre les établissements concernés par la mise en œuvre des masters MEEF visant à préciser chaque année les reversements entre chacun des partenaires.

## 1. Mise en œuvre des formations

### 1.1. Désignation d'une UFR ou département responsable de la mise en œuvre d'un parcours de formation

La liste des UFR ou départements participant aux 4 mentions de master MEEF est indiquée dans l'Annexe 1.

Pour chaque parcours de master MEEF est identifié une UFR ou un département responsable de la mise en œuvre de la formation en lien, le cas échéant, avec d'autres UFR ou départements. L'annexe 2 identifie, pour chaque parcours, l'UFR ou département désigné pour la mise en œuvre et les autres UFR ou départements partenaires.

### 1.2. Identification de l'UFR responsable de la mise en œuvre d'Unités d'enseignements.

Dans un même parcours, les Unités d'Enseignement (dénommées UE par la suite) peuvent être mises en œuvre par différentes UFR. L'université responsable d'UE en assure le financement (ressources humaines, matériel nécessaire à la formation, locaux). Ces apports sont pris en compte dans le budget projet, où chaque établissement identifie les moyens qu'il apporte à la formation.

## 1.3. Gestion de la scolarité des étudiants d'un parcours ou d'une mention

- Les étudiants sont inscrits administrativement et pédagogiquement dans l'université qui est responsable de la mise en œuvre du parcours qu'ils suivent. Il est possible qu'une seconde université fasse, pour l'étudiant, une inscription secondaire afin de lui permettre de bénéficier de certains services, par exemple l'accès à son ENT. Dans ce cas, l'université inscrivant administrativement les étudiants fournit les données à la seconde université.
- Une charte des Modalités de Contrôle des Connaissances applicables à tous les parcours des masters MEEF est votée en conseil de l'ESPE tous les ans au plus tard un mois après la rentrée, après concertation des universités partenaires.
- Un calendrier des procédures de scolarité est adopté par l'ESPE et les universités partenaires en début d'année universitaire : il fixe la date des jurys de mention, et, en amont, la date de toutes les opérations depuis les périodes d'examen jusqu'à l'envoi à l'ESPE des PV de jury par les différentes composantes.

De plus, le document de cadrage des formations de l'ESPE fixe le rôle joué par le pré-jury réalisé au niveau de chaque parcours.

- Les diplômes des étudiants des masters MEEF sont édités par l'université inscrivant et sont signés par le Recteur, par le président de l'Université inscrivant les étudiants et par le président de la COMUE.
- Les universités fournissent, au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre, à l'ESPE toutes les données concernant les étudiants présentes dans leur système d'information et nécessaires au pilotage des formations (coordonnées, profil des étudiants, formation initiale, ...) et à l'organisation des jurys de mention.

## 1.4- Interaction entre l'ESPE et les universités et UFR partenaires

Dans chaque université et UFR ou département partenaire sont identifiés les correspondants administratifs qui ont pour mission d'interagir avec l'ESPE.

## 2. Moyens apportés au fonctionnement des masters MEEF

### 2.1. Budget projet

Dans le cadre du budget projet dont les principes de construction sont donnés en annexe 3, les établissements universitaires et le rectorat identifient les moyens apportés pour le fonctionnement des formations MEEF.

### 2.2. Droits d'inscription des étudiants fonctionnaires stagiaires.

L'Etat affectant à la COMUE la compensation des droits d'inscription des fonctionnaires stagiaires, la COMUE répartit aux universités partenaires, en fonction de leur poids dans le budget projet, la différence entre cette compensation des droits d'inscription et le BPI de l'ESPE, fixé à 112900 €.

### 2.3. Droits d'inscription des étudiants non fonctionnaires stagiaires.

Lorsqu'une formation d'étudiants non fonctionnaires stagiaires implique deux universités, l'université touchant les droits d'inscription restitue à l'autre université une part de ces droits d'inscription sur la base du pourcentage des heures d'enseignement réalisées par chacune des universités.

### 2.4. Moyens humains et budgétaires spécifiques apportés à l'ESPE

#### 2.4.1. Budget propre intégré

Le BPI de l'ESPE apporte les moyens financiers nécessaires pour remplir ses missions, en particulier dans les domaines de la formation, du soutien à la recherche, de la communication et de la mise en œuvre d'une démarche qualité. Il se portera à hauteur de 112900 € hors ressource propre.

## 2.4.2- Moyens humains apportés à l'ESPE

### ➤ Moyens humains apportés à l'ESPE par l'Université de Montpellier et déclarés dans le budget projet

- 2 personnels de l'Université de Montpellier sont mis à disposition et sont placés sous l'autorité du directeur de l'ESPE.
- Deux services de la Faculté d'Education de l'Université de Montpellier réalisent une mission pour le compte de l'ESPE :
  - Le service du second degré assure la mise en stage SOPA en M1, et en stage SPA pour les M2 non admis au concours de tous les étudiants du second degré inscrits dans l'une des universités partenaires.

Le Directeur adjoint de la Faculté d'Education en charge du second degré est aussi chargé mission de l'ESPE-LR pour la mise en stage. Il mobilise les personnels de son service pour l'aider à accomplir cette mission.

- Le service information-communication assure la communication de l'ESPE-LR (organisation des salons et des JPO, organisation d'évènements, édition des plaquettes, le site web de l'ESPE étant géré par le service communication de la COMUE).

La responsable du service est aussi chargée de mission de l'ESPE-LR pour la communication. Elle mobilise les personnels de son service et d'autres services de la FDE (logistique notamment) pour l'aider à accomplir cette mission.

- Dans le cadre spécifique de leur mission pour l'ESPE-LR, le chef de service du second degré et celle du service information-communication sont placés sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESPE. Ils restent placés sous l'autorité hiérarchique du directeur de la Faculté d'Education.

- **Moyens humains apportés à l'ESPE par la COMUE et déclarés dans le budget projet**
  - L'ESPE bénéficie des services administratifs de la COMUE (communication, finance,...), en particulier le site web de l'ESPE-LR est géré par le service communication de la COMUE
  - Dans le cadre des prochaines campagnes d'emplois, des supports pourront être affectés à l'ESPE-LR.
- **Moyens humains et frais de fonctionnement apportés à l'ESPE par le rectorat et déclarés dans le budget projet**
  - Le rectorat contribue à l'ESPE en attribuant les indemnités des conseillers pédagogiques des étudiants de M1 MEEF et des étudiants M2 MEEF non lauréats (premier et second degré) ;
  - Au titre du premier degré, il finance les décharges des PEMF, directeurs d'école d'application, fonctionnaires stagiaires et la participation des IEN et des conseillers pédagogiques.
  - Au titre du second degré, il finance les indemnités des tuteurs des fonctionnaires stagiaires, la participation des inspecteurs, les décharges des PFA et des fonctionnaires stagiaires.

Le rectorat contribue également par le financement des frais de déplacement des professeurs stagiaires, des tuteurs et des PFA, pour leurs activités en lien avec l'ESPE.

## 2.5. Moyens immobiliers déclarés dans le budget projet

L'ESPE est une composante délocalisée sur 10 sites différents sur 5 villes de l'Académie (Carcassonne, Mende, Montpellier, Nîmes et Perpignan) comme précisé dans l'annexe 1. Sur chacun de ces sites, l'ESPE pourra organiser des visio-conférences, des manifestations ou des réunions sous réserve de leur faisabilité suite à une demande au Président de l'université concernée. Sur chacun de ces sites seront identifiés les locaux administratifs traitant des masters MEEF. Les Universités partenaires mettent à disposition de façon permanente un bureau équipé sur chacun des campus où cela s'avère nécessaire afin que l'ESPE puisse assurer une permanence.

## Article 2 - Engagements de la CASDEN

La CASDEN s'engage à :

- Contribuer à la formation des étudiants et des enseignants au sein des ESPE et des U.F.R partenaires de l'ESPE-LANGUEDOC ROUSSILLON sur des sujets liés à son domaine d'expertise si l'ESPE en fait la demande. Ces domaines sont les suivants :
  - ✓ l'éducation au développement durable,
  - ✓ l'éducation contre le racisme,
  - ✓ les valeurs de l'ESS, plus particulièrement des coopératives.
  
- Mettre à la disposition de l'ESPE LANGUEDOC-ROUSSILLON des interlocuteurs dédiés, acteurs de la délégation et toutes documentations utiles CASDEN
  
- Participer à différentes manifestations ou événements en accord avec l'ESPE LANGUEDOC-ROUSSILLON et la FDE de l'Université de Montpellier :
  - ✓ les journées de rentrée des étudiants
  - ✓ les journées de présentations des publications pédagogiques réalisées par la CASDEN
  - ✓ d'autres manifestations choisies d'un commun accord par la CASDEN et les directions de l'ESPE et de la FDE.
 et ce par une dotation matérielle et/ou financière.
  
- Répondre aux attentes des étudiants, professeurs stagiaires et titulaires, professeurs et personnels des ESPE en matière d'information et de conseil dans ses domaines de compétences.
  - A verser 1500 euros à l'ESPE-LR au titre de la présence à la semaine d'accueil et de rentrée
  - A verser le soutien financier relatif aux autres manifestations choisies d'un commun accord et qui fera l'objet d'une facture de la part de la COMUE

## Article 3 - Engagements de l'ESPE LANGUEDOC-ROUSSILLON

L'ESPE LANGUEDOC-ROUSSILLON et la FDE de l'Université de Montpellier s'engagent à :

- provoquer des opportunités de rencontres entre la CASDEN et l'ensemble des personnels, les étudiants destinés aux métiers de l'enseignement et les professeurs stagiaires de l'ESPE, notamment à l'occasion des journées d'accueil et de rentrée.
  - permettre à la CASDEN de communiquer sur ses spécificités de banque coopérative et sur les services qu'elle peut offrir aux personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture
  - insérer des informations CASDEN et annoncer les permanences CASDEN via les supports d'affichage et de communication disponibles
  - inviter la CASDEN à participer à des événements organisés par l'ESPE LANGUEDOC-ROUSSILLON
- 
- Faire connaître cette convention de partenariat établie avec la CASDEN auprès de ses différents sites de formation.

# Information relative au mémoire d'entente relatif à l'accueil en France d'étudiants taiwanais se destinant au professorat de langue vivante

## Accord entre le réseau des ESPE et le service Education, Bureau de représentation de Taipei en France

### 1 – Objet

Ce mémoire d'entente encadre la venue en France pour une année universitaire d'étudiants taiwanais – prioritairement en chinois langue étrangère ou en français – dans des Ecoles supérieures membres du réseau national des ESPE afin d'y être étudiants et d'exercer en alternance des fonctions de soutien à l'enseignement de la langue chinoise.

Dans le cadre du partenariat qui sera établi entre une ESPE et l'Université nationale Sun Yat-Sen (dénommée « NSYSU » ci-après), une convention particulière définira avec précision les conditions générales indiquées ci-après.

### 2 – Sélection des étudiants

Afin de pouvoir prendre part à ce programme, ces étudiants devront :

- Etre inscrits en tant qu'étudiants à Taïwan ;
- Etre âgés de moins de 28 ans : condition nécessaire pour bénéficier de la sécurité sociale étudiante en France ;
- Etre titulaires d'une licence : niveau requis pour être inscrit en Master 1 dans une ESPE ;
- Avoir un niveau B2 en français.

La sélection sera effectuée par NSYSU, opérateur du programme pour la partie Taïwanaise, en accord avec l'Inspection générale de chinois qui sera chargée du suivi des affectations dans les ESPE.

# Information relative au mémoire d'entente relatif à l'accueil en France d'étudiants taiwanais se destinant au professorat de langue vivante

## 3 – Inscription dans les ESPE

Les étudiants, titulaires d'un visa étudiant, feront leur inscription administrative et pédagogique dans une ESPE en master 1 MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la formation), second degré, langues vivantes, pour une année universitaire non renouvelable, du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 30 juin 2018.

# Information relative au mémoire d'entente relatif à l'accueil en France d'étudiants taiwanais se destinant au professorat de langue vivante

## 4 – Modalités d'études

Les étudiants suivront un choix de cours – à préciser par chaque ESPE, selon ses spécificités - dans le parcours proposé aux étudiants futurs enseignants de langue vivante.

Les étudiants auront en alternance des fonctions de soutien à l'enseignement de la langue chinoise soit dans l'ESPE elle-même, soit dans un établissement supérieur ou secondaire voisin.

Si ces fonctions sont exercées dans l'ESPE même ou dans un établissement d'enseignement supérieur, les étudiants suivront les stages mis en place pour les étudiants français de M1 se destinant à l'enseignement d'une langue vivante dans les établissements d'enseignement secondaire.

## 5 – Participation des ESPE

Chaque ESPE signera une convention d'application avec l'étudiant qui y sera affecté et NSYSU.

Cette convention précisera les cours suivis par l'étudiant et la quotité de service hebdomadaire à effectuer - en moyenne 6 heures dans l'enseignement supérieur et 12 heures dans l'enseignement secondaire.

Au terme de l'année universitaire, un certificat d'assiduité, assorti le cas échéant des notes obtenues dans les cours suivis, leur sera délivré par le directeur de l'ESPE. Il sera complété par un rapport du tuteur.

Si les étudiants passent et réussissent des épreuves correspondant à des crédits européens, l'attestation correspondante et le relevé de notes seront communiqués aux étudiants et à NSYSU.

# Information relative au mémoire d'entente relatif à l'accueil en France d'étudiants taiwanais se destinant au professorat de langue vivante

## 6 – Fonctions de soutien à l'enseignement de la langue chinoise

Ces fonctions seront exercées sous la responsabilité d'un tuteur (professeur du secondaire dans l'établissement d'affectation ou enseignant de l'ESPE ou de l'université). Les étudiants s'engagent à respecter les règles en vigueur dans l'établissement d'affectation.

## 7 – Obligations de la partie Taïwanaise

Selon les «Directives générales du Ministère de l'Education sur le subventionnement d'actions en faveur du développement de l'enseignement du chinois » :

- Financement du Ministère taïwanais de l'éducation (MoE)
  - Prise en charge des billets d'avion plafonnée à 52500 NTD ;
  - Délégation des crédits (bourses de Taïwan) à NSYSU : 24000 NTD / mois / étudiant ;
  - NSYSU versera directement les bourses mensuelles prévues à chaque étudiant.
- A la charge des intéressés
  - Inscription dans l'enseignement supérieur (M1 – ESPE) ;
  - Cotisation à la sécurité sociale étudiante (obligatoire).

# Information relative au mémoire d'entente relatif à l'accueil en France d'étudiants taiwanais se destinant au professorat de langue vivante

## 8 - Obligations de la partie Française

- Prise en charge par les ESPE signataires des conventions individuelles
  - Mise à disposition d'un logement gratuit ;
  - Accès gratuit à la cantine et/ou au-restaurant universitaire les jours ouvrés.

## Concours académique et national du meilleur mémoire en 180 secondes



- Conseil de Perfectionnement des masters MEEF : 11 mai 2017
- Avis sur la titularisation donné par l' ESPE
  - 1<sup>er</sup> degré : 5,3% d' avis défavorables  
Et parmi ces avis défavorables :
    - ✓ 70% ont eu des difficultés lors du stage,
    - ✓ 21% ont eu des difficultés avec le mémoire ou le TSR,
    - ✓ 9% ont eu des difficultés avec les deux
  - 2<sup>nd</sup> degré : 11,5% d' avis défavorables  
Et parmi ces avis défavorables
    - ✓ 27% ont eu des difficultés lors du stage,
    - ✓ 44% ont eu des difficultés avec le mémoire ou le TSR,
    - ✓ 27% ont eu des difficultés avec les deux
    - ✓ 2% ont eu un problème avec la formation en général
    - ✓ 58% ne remplissent pas les conditions de diplôme pour être titularisés, soit 32 FSTG